



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chefs d'entreprise, entrepreneurs,

formalites.entreprises.gouv.fr

Un site unique et une assistance en ligne
et de proximité pour effectuer les formalités
de votre entreprise :



SAISISSEZ
vos informations
une seule fois



REMP LISSEZ
un seul formulaire
quel que soit votre besoin



SUIVEZ
vos formalités

Tout simplement.

formalites.entreprises.gouv.fr

c'est quoi ?

Un guichet en ligne, (qui deviendra unique en 2023) et mutualisé pour toutes les formalités des entreprises.

Ce nouveau site remplace pas moins de 10 anciennes plateformes pour les formalités administratives des entreprises ayant trait à la création, la modification ou la cessation d'activités.

Avec des formulaires personnalisés qui s'adaptent à la situation du déclarant, du sur-mesure adapté à chacun, plus besoin de saisir ses informations à chaque fois qu'on veut faire une modification. Elles seront automatiquement pré-enregistrées dans un formulaire en ligne unique qui remplace une cinquantaine de formulaires papiers. Le déclarant pourra suivre en direct ses formalités réalisées ou en cours.

Au 1^{er} janvier 2023, formalites.entreprises.gouv.fr se substituera aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et à leurs sites.

Poursuivant sa volonté d'accompagner les entreprises dans leurs démarches, le Gouvernement a lancé début 2022 un ambitieux plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels.

Outre le site formalites.entreprises.gouv.fr, deux nouveaux sites permettront aux entreprises :

- de s'informer et d'être orientées avec le nouveau site entreprendre.service-public.fr
- de déclarer et payer ses contributions fiscales et ses cotisations sociales avec le nouveau site portailpro.gouv.fr

Pour en savoir plus et retrouver toutes les informations utiles, rendez-vous sur economie.gouv.fr